

# Note de rentrée 2021 – 2022. Ecole de Vézac

## **les horaires :**

Les horaires de l'école maternelle et élémentaire sont les suivants :

- Lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45 – 12h00 et 13h45 – 16h30.

APC (école) : les lundis, mardis et jeudis de 12h00 à 12h30 (pendant 24 semaines – début des APC le 13 septembre, une autorisation sera demandée aux parents concernés)

L'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant le début des cours. (8h35 le matin et 13h35 les après-midis).

Les portes de l'école seront fermées en dehors des horaires d'accueil. Une sonnette est à votre disposition en cas de retard.

## **L'équipe :**

TPS – PS – MS : Mme Bessières et Mme Rodes (ATSEM)

MS – GS : Mlle Lafon, Mme Nuq (ATSEM) et M. Devémy (directeur)

CP – CE1: Mme Laverrière (après-midis) et Mme Laporte (matins)

CE1 – CE2 : Mme Merle

CE2 – CM1 : Mme Flaubladié (mardis) M. André

CM1 – CM2 : Mme Gidaszewski

## **Les numéros de téléphone importants :**

l'école : 04 71 62 45 71

la cantine et la garderie : 04 71 64 93 59

la mairie : 04 71 62 40 09

## **Covid-19 :**

Jusqu'à nouvel ordre, l'organisation de l'école sera un peu perturbée, voici les principaux changements.

### L'accès à l'école:

Il est nécessaire, chaque matin, de prendre la température de votre enfant. S'il a plus de 38°C, il ne faut pas l'amener à l'école mais consulter un médecin et prévenir l'école.

Merci aussi de prévenir l'école si un cas de Covid-19 survient dans votre foyer.

Les parents ne seront pas admis à l'intérieur de l'école (cour et bâtiments). Il est souhaitable qu'ils ne restent pas trop longtemps devant l'école pour éviter la formation de groupes trop importants.

Seuls les parents accompagnant les petites sections et les parents des nouveaux élèves pourront entrer dans l'école le jour de la rentrée et uniquement ce jour. Les parents devront porter un masque et en entrant dans la classe, ils devront se nettoyer les mains et celles de leurs enfants (gel hydroalcoolique à disposition).

### Les gestes barrières:

Les gestes barrières doivent être appliqués en classe et en dehors. Il est important que les élèves les connaissent. Même si les enseignants rappelleront, dès la rentrée, à tous les élèves, les gestes barrières, il est important que dans chaque famille, ces gestes soient expliqués à la maison, avant la rentrée.

Tous les élèves seront à l'école. Nous ferons notre maximum pour maintenir la plus grande distance possible entre les élèves dans les bâtiments. A l'extérieur, la distanciation physique ne s'applique plus.

### En cas de symptômes:

Si dans la journée, un enfant présente des symptômes du COVID-19 (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs sensation de fièvre, etc. ), la procédure sera la suivante:

–Mise à l'isolement de l'enfant dans une pièce dédiée (avec masque et gestes barrières).

–Retour à domicile le plus rapidement possible avec consultation médicale rapide par les parents.

–Information à l'Inspection.

–Nettoyage approfondi de la pièce dédiée et de la classe de l'enfant.

–Le retour en classe se fera sur avis médical.

Les parents des autres enfants de l'école seront informés.

#### Le lavage des mains:

Les enfants peuvent se laver les mains sans distanciation physique. Ils devront se laver les mains au moins:

–A l'arrivée dans l'école.

–Avant chaque repas (voir modalités plus loin).

– Avant et après les récréations.

–Après être allés aux toilettes.

–Dès l'arrivée au domicile.

#### Le port du masque:

Le port du masque est obligatoire pour tout le personnel (ATSEM, intervenants, AVS, enseignants ...), à l'intérieur des locaux.

Le port du masque est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 à l'intérieur des locaux.

En maternelle, le port du masque est interdit.

#### L'arrivée et le départ de l'école :

Tous les enfants seront accueillis à l'école aux mêmes horaires:

–De 8h35 à 8h45 les matins.

–De 13h35 à 13h45 les après-midis.

Un enseignant sera présent au portail (maternelle et élémentaire). L'école sera organisée en trois groupes qui se mélangeront le moins possible:

–Le groupe maternelle.

–Le groupe des élèves de Madame Merle et Madame Laporte).

–Le groupe des élèves de Madame Gidaszewski et Monsieur André.

#### Les récréations :

Les enfants sortiront groupe par groupe (voir au dessus). Les objets (ballons, cordes à sauter, vélos, livres ...) seront à nouveau autorisés au sein du même groupe.

#### Nettoyage des locaux et désinfection :

Le nettoyage des locaux sera assuré au moins quotidiennement, les surfaces souvent touchées seront nettoyées plus souvent.

#### Garderie et transports :

La garderie et les transports fonctionneront normalement dès jeudi matin.

#### La cantine :

La cantine sera ouverte 4 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Une garderie sera remise en place de 12h00 à 12h30 pour les enfants mangeant à la maison.

Comme en classe, les espaces seront organisés pour maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

#### Les numéros utiles:

Vous pouvez bien-sûr m'appeler ou adresser un mail à l'adresse de l'école pour toute question. N'hésitez pas!

D'autres numéros sont utiles:

- Pour les questions générales et non médicales sur le COVID-19, une plate-forme téléphonique du ministère des Solidarités et de la Santé est joignable au 0800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).
- Pour des questions médicales sur le COVID, vous pouvez appeler le 0 800 130 000 (appel gratuit).
- Pour des questions plus précises et plus personnelles, vous pouvez appeler le Centre Médico-Scolaire du Cantal (04 71 48 24 56)

**Obligations, absences et retards :**

En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer l'école le plus rapidement possible, soit par téléphone, soit par l'intermédiaire du cahier de liaison lorsque l'absence est prévue.

Toute absence doit être justifiée par un mot des parents.

Les devoirs et le travail fait en classe sont à récupérer auprès des enseignants.

En cas de retard, l'enfant doit être confié à une personne de l'école et en aucun cas l'enfant doit rester seul.

**Assurance :**

L'assurance scolaire que l'on vous demande de fournir en début d'année doit couvrir la responsabilité civile et la garantie individuelle accidents corporels de l'enfant. Cette assurance est obligatoire pour les sorties dépassant les horaires scolaires.

**Relations parents-enseignants :**

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (merci de noter un mot sur le carnet de liaison)

Une réunion d'informations aura lieu :

- Le vendredi 3 septembre à 18h30 pour les parents de moyenne section et grande section.
- Le vendredi 3 septembre à 19h30 pour les parents de petite section
- Le mardi 14 septembre à 18h00 pour les parents ayant des élèves en CP-CE1.
- Le mardi 14 septembre à 18h30 pour les parents ayant des élèves en CE1-CE2.
- Le mardi 21 septembre à 18h00 pour les parents ayant des élèves en CM1-CM2.
- Le mardi 21 septembre à 18h30 pour les parents ayant des élèves en CE2-CM1.

Les parents seront aussi sollicités pour devenir parents d'élèves élus. Pour les parents intéressés, merci de contacter le directeur.

**Fiches de renseignements :**

Les fiches de renseignements données par l'enseignant, sont à remplir, compléter ou à corriger et à signer par les deux parents.

En maternelle, les enfants seront remis aux seules personnes autorisées à les prendre. Il est inutile d'inscrire les parents sur la fiche de renseignements. En élémentaire, les enfants sont autorisés à rentrer seuls.

**Goûter :**

Pour les petites sections, un goûter sera organisé par maîtresse Florence avec l'aide des parents.

Les enfants de la classe des MS-GS peuvent apporter un goûter si les parents le souhaitent. Il pourra être pris pendant la récréation.

En élémentaire, un goûter est autorisé le matin. L'après-midi, le goûter sera pris après 16h30.

Merci d'éviter les bonbons ou les chips pour le goûter.

**Prise de médicaments :**

Si votre enfant souffre d'une maladie nécessitant la prise (éventuelle) de médicaments pendant la classe, merci de prévenir l'enseignant afin de mettre en place un PAI.

La prise de médicaments, en dehors du PAI ne sera pas possible.

**Décloisonnements :**

Tous les jours de 8h45 à 9h15 :

CM1/CM2 : Anglais avec Mme Gidaszewski.

Lundis : 13h45 à 14h45

CE2 : Anglais avec Mme Gidaszewski.

CM1/CM2 : Musique avec M. André en salle de motricité.

Jeudis : 13h45 à 14h45

CE1 : structuration de l'espace et du temps avec Mme Merle.

CE2 : structuration de l'espace et du temps avec M. André.

CM1 : Histoire avec Mme Gidaszewski.

CM2 : Histoire avec Mme Bessières.

Vendredi : 13h45 à 14h45

CE2 : musique avec M. André.

CM1/CM2 : géographie avec Mme Gidaszewski.

Tous les jours de 14h45 à 15h30 :

Moyenne section : graphisme avec Mme Bessières.

### **Jeux :**

Les jeux individuels sont autorisés en petite quantité (cartes Pokémon). Les billes sont interdites en maternelle.

### **Les écrans :**

Voici quelques recommandations concernant les écrans et les enfants.

Sources : Établissement public de santé de Ville-Evrard et Centre médico-psychologique Noisy-le-Grand.

: Société Française de Pédiatrie, Haute Autorité de Santé, Haut Conseil de la Santé Publique, Sociétés Canadienne et Américaine de Pédiatrie, Direction Générale de la Santé.

### Les quatre pas :

- Pas d'écran la matin.
- Pas d'écran durant les repas.
- Pas d'écran avant d'aller se coucher.
- Pas d'écran dans la chambre de l'enfant.

### Avant 3 ans :

Pas d'écran.

Pour les adultes : pas d'écran devant les enfants.

### Pour les enfants de 3 à 6 ans :

- 30 minutes maximum par jour.
- Pas d'écran pendant les devoirs, les discussions, les jeux.
- Pas d'émission pour adulte.
- Eviter de Zapper, regarder avec lui.

A éviter : jeux vidéo et internet.

### Pour les enfants de 7 à 10 ans :

- 45 minutes maximum par jour.
- Pas d'écran pendant les devoirs, les discussions, les jeux.
- Pas d'émission pour adulte.
- Contrôle parental sur les jeux vidéos et internet.

### **Vêtements :**

N'hésitez pas à marquer les vêtements de vos enfants. Les vêtements oubliés à l'école en fin d'année seront donnés à une association.

### **Divers :**

En cas de changement de situation familiale (déménagement, séparation...) n'hésitez pas à contacter l'équipe enseignante.

Il est aussi souhaitable que les parents divorcés nous communiquent, si possible, les deux coordonnées des deux parents.

Des informations seront en ligne sur le site de l'école.

<https://siteseco15.ac-clermont.fr/0150556y/>

Toute l'équipe vous souhaite une bonne rentrée.